



LIOUC

Bulletin Municipal 2015

Le mot du Maire

« C'est une chose de penser qu'on est sur le bon chemin. C'est autre chose de penser que ce chemin est le seul » (Paulo Coelho).

En pensant ainsi, on pourrait en arriver à éliminer ceux qui seraient tentés de voyager sur d'autres voies *« car les braves gens n'aiment pas que l'on suive une autre route qu'eux » (G. Brassens, « la mauvaise réputation »).*

Janvier 2015 a commencé par une tuerie dans les locaux d'un journal de presse (21 personnes ont perdu la vie pendant cette semaine indicible au nom du blasphème !) puis vint le 13 novembre et cette même intolérance à vivre « normalement » cause 130 morts à Paris ; le sport, la musique ou le farniente au café seraient pécher. Les fanatiques de tout bord ont toujours existé et la religion du plus fort (ou la raison du plus fou) avait fait disparaître la population biterroise lorsque Simon de Montfort, le croisé, avait tranché par un *« Tuez-les tous, Dieu reconnaitra les siens »* au siège de Béziers contre les hérétiques cathares.

Les Amérindiens sont éliminés sous les fourches génocidaires de Cortez avant que la Controverse de Valladolid puisse se prononcer sur leur statut d'êtres humains.

L'Inquisition brûlait les livres, le régime nazi aussi, G. Bruno et beaucoup d'autres contestataires ont péri sur le bucher, elle a fait aussi plier Galilée (*« et pourtant, elle tourne » la Terre*) et a rejeté la science, elle redoutait l'instruction car lire permet de s'émanciper (*« Au nom de la Rose »*). Les nazis faisaient disparaître les juifs dans les fours, les intégristes salafistes détruisent les œuvres d'arts, les écoles et tuent au nom d'Allah car ils savent que *« l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde » (N. Mandela)*.

« Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire » (A. Einstein). La morosité ambiante conduit à regarder le verre à moitié vide, *« tout fout le camp, plus rien ne vaut la peine, tous pourris... »*

Avec la démission, viennent la peur et le repli sur soi, chez soi, dans sa communauté...

L'égoïsme gagne du terrain au détriment du civisme et l'abstention (comme le chômage) monte, monte, monte (40 % dans notre département aux récentes élections régionales).

« Les hommes politiques ne connaissent la misère que par les statistiques, on ne pleure pas devant les chiffres » (Abbé Pierre).

« Ce qui m'effraie, ce n'est pas l'oppression des méchants ; c'est l'indifférence des bons » (M. Luther King).

Dans leur récent livre «Tous les coups sont permis, de Mitterrand à Sarkozy, la violence en politique », les journalistes R. Dély et H. Vernet, en passant en revue notre microcosme d'élus professionnels, n'incitent pas à l'optimisme mais plutôt au rejet des institutions vieillissantes de notre république et des personnes qui la (*et se*) servent.

Pourtant sans elles, c'est le chaos ! (cf Irak, Syrie, Lybie avec notre part de responsabilité dans cette immigration massive, nous le monde occidental...).

Alors ?..L'ultime tentation serait de céder au chant des sirènes.

« Quand un gouvernement conduit un peuple à sa ruine par tous les moyens, la rébellion de chaque membre de ce peuple devient non pas un droit mais un devoir »... sauf que c'est A. Hitler qui donne ce conseil !!

Ulysse a eu beaucoup d'intuition à résister à leur mélodie au cours de son fameux voyage de retour vers Ithaque.

Je ne sais si les biterrois ont eu la mémoire courte en élisant leur maire, ex président de « Reporter sans Frontière », alors chantre de la liberté de la presse, et aussi, comme il se définit aujourd'hui, « ami du front national ».

« Le probable est catastrophique et nous allons vers l'abîme, mais souvent le probable ne s'est pas produit ». (E. Morin)

Je préfère, aux certitudes affirmées par beaucoup de nos médiocres hommes politiques carriéristes, la vision amérindienne du colibri, conte cher à P. Rabhi, agro écologue en Ardèche. Il raconte que pour éteindre un incendie, dans la forêt amazonienne, alors que tous les animaux assistent impuissants à ce désastre, le petit oiseau va recueillir l'eau goutte après goutte dans son bec et la jette au-dessus des flammes. « Mais pourquoi fais-tu cela ? Tu vois bien que ça ne sert à rien » lui dit le Tatou. « Peut-être mais je fais ma part » répond Colibri. La pluie fine qui résulte de l'union des animaux de la jungle et qui éteint l'incendie, c'est le verre à moitié plein. Chacun d'entre nous « fait-il sa part » ?

« C'est quand chacun attend de nous que l'autre commence que rien ne se passe » (Abbé Pierre).

Bonne lecture de ce bulletin municipal, il y a notre part 2015.

TRAVAUX

Sécurisation

8 500 € ont été alloués par le Conseil Départemental pour la sécurisation du Vieux Village (montant estimé des travaux 19 500 € - parking mairie, traverse Crouzet, ralentisseurs rue Basse et chemin des Rives, stop au carrefour Montée de l'Aire et RD 282) et de La Rouvière (suite de l'aménagement du carrefour RD 208-Chemin d'Aiguebelle) avec mur de pierres et petit triangle public fleuri). La réfection du Chemin du Thym (2 750 €), le réaménagement des Chemins de la Calade (2 415 €) et du Mazet complèteront le dossier 2014 (sécurisation de La Rouvière). Cela nous permettra de récupérer la subvention de 5 000 €, allouée à ces travaux par le Député de Gard de notre circonscription.

Chantiers d'insertion



La rénovation du mur jouxtant les futurs stationnements face à la mairie (photo ci-dessus) ainsi que la calade du ruisseau du Micou au Chemin du Mazet (tranches 2 et 3) ont été réalisées par les chantiers d'insertion.

A La Rouvière, le récent réaménagement du carrefour RD 208/chemin d'Aiguebelle leur a été confié (1 000 €). Photo ci-dessous



Parking vieux village

Deux offres de concours sur deux parcelles privées (2 x 500 €), acceptées par la mairie, permettront de réaliser la totalité de la surface (cinq places dont deux privées pour 2 400 €). Une place supplémentaire de stationnement public est prévue derrière la chapelle. Sur l'espace attenant, non utilisable, sera réalisée une calade à l'ancienne. Une étude de faisabilité pour la traverse Crouzet en béton désactivé permettrait une meilleure intégration paysagère (6 500 €).

BOITES A LETTRES OU CIDEX

Leur renouvellement, commencé en 2014 après engagements réciproques Mairie/Directeur des Services Postaux, est en voie d'achèvement sur la commune. Ces blocs de boîtes à lettres, dont nous avons assuré la pose, sont fournis gratuitement par « La Poste ». Au-delà de leur utilité et de la gratuité pour l'utilisateur, ils s'intègrent mieux dans l'environnement (photo ci-dessus au carrefour de La Rouvière)

OFFRES DE CONCOURS

Dès que public-privé interfèrent dans un projet, pour agir en toute légalité, une offre de concours peut être proposée par le partenaire privé. Elle recouvre tout ou partie des frais engagés par la commune pour la réalisation de ce qui est privé (confirmation par l'avocat conseil des Maires de France lors de la journée gardoise à Alès). Délibérée en conseil municipal, elle permet des réalisations à maîtrise d'ouvrage publique sur le domaine privé et/ou sur le domaine public. Sur ce principe ont été réalisées, entièrement à la charge des demandeurs, les adductions d'eau pour la zone « résidentielle et environnementale de loisirs » (AULP du Plan Local d'Urbanisme - PLU) au sud de La Rouvière et celle du mas de Volle, près de Planque, qui empruntent des chemins communaux (travaux coordonnés avec le syndicat qui gère l'approvisionnement en eau potable - SIAEP) ainsi que les deux places de stationnement privées face à la mairie.

ESPACE RESERVE

Classé comme tel dans le PLU, ce terrain face à la Chapelle a été « retenu » pour permettre la réalisation d'un espace municipal avec parking. De nature privée, ces 500 m² ont fait l'objet d'une proposition d'achat à 40 000 €, suite à un projet de restauration du patrimoine, présenté par la commune à son propriétaire et pour une aide, aux fondations Paprec et Crédit Agricole. Seule, une aide exceptionnelle du sénateur Sutour de 3 500 € nous a été accordée. L'offre n'a pu être finalisée pour cause de surenchère sur l'achat du terrain et le projet a dû être annulé car après l'acquisition, une mise en conformité pour l'accès au public était nécessaire. Il fallait rénover et sécuriser la voute avant un éventuel aménagement et reconstruire le mur des remparts. Le tout aurait été d'un coût déraisonnable pour les finances communales dans le contexte actuel de baisse des subventions. Le PLU ne sera pas modifié donc l'espace restera inconstructible même dans le cadre d'un achat privé.

TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME

La récente loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) a récemment imposé aux Etablissements Publics à Compétence Intercommunale (EPCI), pour nous la Communauté de Commune du Piémont-Cévenol, la compétence « Urbanisme » (juillet 2015). Pour l'instruction des permis de construire, elle a dû recruter deux instructrices, basées à Monoblet. Ce service remplace celui de la DDTM d'Alès, entité de la Préfecture. Les pouvoirs du maire sont inchangés et les instructions restent gratuites.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Entreprise au mois de mars 2015, le projet de cette modification a été soumis pour avis à la Préfecture et au Conseil Départemental notamment ainsi qu'à la population. Suite à différentes observations, la « Modification Simplifiée » de notre document d'urbanisme, amputée des demandes concernant les deux projets immobiliers sis à La Rouvière, a été adoptée après les publicités légales (8 octobre 2015). En corrigeant des erreurs et/ou des contraintes problématiques, elle a surtout permis aux habitants situés en zone agricole de construire des annexes à leur habitation (garage, piscine...), de finaliser la zone AULP et d'autoriser la rénovation du Mas de Volle qui échappera à la ruine totale. L'essence du document reste et aucune zone nouvelle n'est ouverte à la construction. Malgré tout, une modification plus contraignante sera nécessaire pour réaliser les projets d'énergies renouvelables car dans le document d'urbanisme est écrit clairement (livret 1 p 87, 88, 229) que la commune est en zone peu favorable au développement de tels projets.



Mas de Volle (aquarelle de M-T Itier-Anguiviel)

URBANISME

La pression foncière est forte dans notre zone interurbaine, proche de Nîmes et de Montpellier, mais aussi de Lunel et d'Alès. De 1982 à 2012, la population de notre secteur a connu une augmentation de 53 % avec 294 % pour notre village. En 1982, on comptait 87 habitants et 256 en 2012. En 2015 le maire a signé 3 permis de construire (impasse des Grands Chênes) et un permis de lotir à l'entrée de La Rouvière. Après de nombreuses concertations avec la Mairie, la DDTM et le groupe immobilier « Terres du Soleil », un lotissement de 8 lots va naître dont l'entrée se fera Chemin de Rabastel et la sortie sur la RD 208. Plusieurs autres terrains (cinq au moins) potentiellement constructibles à La Rouvière, pourraient permettre la réalisation d'autant de projets immobiliers. Quant à la zone « PVR » (Participation pour Voies et Réseaux), actée par délibération par l'ancienne équipe municipale et située au niveau de l'impasse des Grands Chênes, un accord a été trouvé avec les six propriétaires pour son aménagement. C'est la commune qui assurera la maîtrise d'ouvrage lors de la réalisation des travaux dont la complexité imposera le concours d'un maître d'œuvre, le cabinet Inframed, déjà choisi au cours du précédent mandat. Les propriétaires seront libres de leur décision quant à l'avenir de leurs terrains. La commune récupérera ses investissements avec une participation « PVR » perçue lors des ventes qui sera calculée au prorata des investissements en excluant tout bénéfice.

ENERGIES RENOUVELABLES

L'acquisition de 22,5 hectares de terrains en zone agricole entourant les sites « déchèterie et Paprec » est en fin de réalisation car la Caisse des Dépôts vient d'accepter notre demande de prêt (85 000 € à 1,75% sur 30 ans soit 3 600 €/an). Cet investissement de 120 000€ devrait permettre la naissance d'une centrale électrique photo-voltaïque entièrement située sur le territoire de la commune. L'étude de faisabilité, actuellement environnementale, est faite par la « Compagnie du Vent » basée à Montpellier (filiale du groupe Suez). Les orientations du Plan Climat (2012) et de la COP 21 (2015) sont favorables à la multiplication de projets de ce type qui sont choisis à l'échelon national au Ministère de l'Environnement, ce qui laisse une marge d'incertitude. Les taxes seront surtout perçues par la Communauté de Communes mais la location du site devrait permettre, dès la première année, de couvrir la moitié de l'investissement.

Le projet éolien situé derrière la carrière nécessite, pendant l'étude préalable, une consultation des communes environnantes. Après une première approche, elles n'y semblent pas hostiles, sauf peut-être Corconne qui pourtant serait hors de la vue des éoliennes tout comme Sauve.

L'instruction de ce projet doit se poursuivre par l'étude environnementale où nous devons passer l'obstacle de la limite est de l'aire de nidification de l'aigle de Bonelli. La récente interdiction préfectorale du Bois des Lens pourrait nous être favorable car le département accuse un retard important pour le développement des énergies renouvelables et nous n'avons pas été touchés dans notre garrigue à chênes verts par les incendies.

L'information promise aux habitants de Liouc devrait être possible en janvier prochain. Notre commune est pilote sur de tels projets au sein de la CC du Piémont Cévenol.

RENOVATION «ANCIENNE MAIRIE»

Suite aux propositions de M. Philippon, architecte, un cahier des charges a été envoyé aux divers corps de métiers pour devis. La rénovation de l'étage de ce bâtiment, pour un montant de 22 000 €, par des entreprises locales, commencée mi-octobre, sera terminée début janvier 2016. Un studio aménagé proposé à la location comme logement social (PLU). Une visite de l'appartement sera possible à partir de 17 h 30 le vendredi 22 janvier, avant la cérémonie des vœux.

Un WC public sera disponible sous l'escalier et un local commercial loué (consultation en sophrologie) occupe la pièce du rez de chaussée. Il a fait l'objet d'aménagements indispensables.

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme en 2014, durant l'année 2015, 9 conseils municipaux ont été nécessaires au cours desquels 43 délibérations, visées par la Préfecture, ont été votées. Certaines sont imposées dans le cadre normal du fonctionnement des institutions (Préfecture, communauté de communes, syndicats...) ; quant aux autres, elles sont le gage de la légalité des décisions communales (39). Les publications des conseils ainsi que leurs comptes rendus sont consultables sur les panneaux d'affichage officiels de Liouc et La Rouvière ainsi qu'au secrétariat de mairie (ouvert les mardi de 14 h 00 à 17 h 00 et les vendredi de 9 h 30 à 12 h 30). Cette ouverture a été intégralement respectée toute l'année 2015, sauf jours fériés. Depuis le mois d'août 2015, les heures de secrétariat ont été augmentées à 21 h par semaine. Désormais, l'ouverture au public sera plus tardive le mardi (18 h 15) et plus matinale le vendredi (9 h 00) ; elle devrait permettre plus de souplesse aux usagers. Les finances communales sont saines avec une trésorerie fin 2015 de 400 000 € environ.

CEREMONIES AU MONUMENT AUX MORTS A QUISSAC



Le maire et l'adjoint ont participé et présenté le drapeau républicain de la commune aux 10 commémorations avec leurs homologues quissacois pour honorer, par le dépôt de gerbes, la mémoire des soldats disparus tragiquement lors des trop nombreux conflits du vingtième siècle. La cérémonie du 97ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, à laquelle ont participé une délégation de 40 personnes de la préparation militaire maritime (PPM) avec un piquet d'honneur à 40 fusils, 50 élèves de l'école primaire (et leurs enseignants) qui ont lu d'émouvants textes consacrés à la « Grande Guerre » et interprété le chant « Assez » de C. Nougaro, des représentants de la Gendarmerie Nationale, une délégation de Pompiers, « les Rébousiers » pour toutes les musiques d'hommage, des personnalités élues dont le Conseiller Départemental, des représentants des corps constitués et des associations, une foule importante et recueillie, a été remarquable d'émotion et de dignité.



TRAVAUX SMEG

Le renforcement du poste de Campagnagny est en voie d'achèvement. Les travaux de cette deuxième tranche (24 000€) ont été entièrement pris en charge par notre syndicat d'électrification départemental.

Une étude concernant les économies d'énergie pour l'éclairage public a été lancée pour notre commune sous le contrôle du SMEG et subventionnée par le Conseil Départemental. Sur un coût de 745 €, la participation de la commune sera de 300 €. Cette étude nous permettra d'établir un constat en vue d'améliorer son efficacité, source d'économie. L'enfouissement des réseaux à La Rouvière, préparé lors des travaux d'assainissement, se fera probablement en deux tranches (2016 puis 2017). Nous attendons les propositions du SMEG après une étude préalable faite sur le terrain.

RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le renforcement du réseau d'eau et l'extension du réseau d'assainissement chemin de Coutach/Route Vieille avec pose d'une borne d'incendie obligatoire en bouclage (au niveau de l'entreprise « Cuirs et Peaux du Midi ») votés depuis juillet 2014 sont enfin réalisés depuis début janvier 2016. La mise en place d'un cofinancement Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP Corconne-Liouc-Brouzet) et Mairie de Liouc a été la cause du retard. Malheureusement, le refus de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux sur l'eau potable nous oblige à assumer cette réalisation (13 000 € SIAEP + 15 000 € commune). L'amélioration de notre réseau permettra quatre nouveaux branchements à l'assainissement. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BENOI-TP en collaboration avec la SAUR, suite à un appel d'offres. Une autre décision, prise en conseil municipal le 14 décembre sur devis concurrentiels et favorable à l'entreprise BENOI, garantira la conformité des travaux pour les branchements d'eaux usées pour un coût de 680 € TTC. Comme pour ceux concernant l'eau potable avec l'entreprise fermière SAUR, c'est le demandeur qui assumera les frais de branchement forfaitaires.

LOI NOTRe ET STRUCTURES SYNDICALES

Le SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vidourle et de ses Affluents - structure locale) perdra sa gestion autonome dans le syndicat du bassin du Vidourle Gard-Hérault (EPTB Vidourle). Il avait financé la rénovation des murs d'endiguement du Micou, contigus aux chemins de Rabastel et du Mazet, en 2014-2015 (2 tranches sur 3 pour 5 000 €). C'est l'EPTB Vidourle qui a réalisé les récents travaux sur les berges du Marascou (à terminer en amont du pont) et qui va retirer les alluvions accumulés sous celui-ci, route de Brouzet. Gageons que le service rendu sera au moins équivalent et que la moyenne vallée du Vidourle sera aussi bien représentée en élus.



Le SIVU du Salavès (gestion de la forêt) propose au Préfet de fusionner avec celui du sommiérois dans une entité de 24 communes et 132 km de pistes DFCI à entretenir...

Le SIAEP gère la distribution d'eau potable sur trois communes, le groupe SAUR en est la société fermière. Le maire de Liouc est le président pour deux ans. L'eau est actuellement puisée dans le lit du Vidourle, seule source d'alimentation, au niveau du collège à Quissac ; Ce type de captage doit être abandonné pour cause environnementale (risque d'assèchement de la nappe phréatique et d'approvisionnement en eau potable). Sa conduite ancienne et vétuste subit des nombreuses cassures (3 en 2015) avec vidange du bassin de tête de Liouc et manque d'eau pour les abonnés. Des variateurs de vitesse sur les pompes viennent d'être installés en décembre avec l'espoir de limiter le risque de sur pression (15 000 € HT subventionnés sur projet Agence de l'Eau) mais une pompe sur les deux en service, a lâché la première semaine de décembre, elle a été remplacée début janvier. Une recherche en eau par forage, prioritairement sur la commune de Corconne, puis en cas d'échec, secondairement à Liouc, est en cours. Retardée par les contraintes administratives et les épisodes cévenols de l'automne, pourtant moins nombreux qu'en 2014, elle conditionnera notre autonomie en eau. Ce projet est validé et subventionné par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental (53 000 € HT). Le SIAEP disparaîtra en 2020 dans une structure gérée à l'échelle de la Communauté de Communes.

Le SIRP du Coutach, Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (6 communes Bragassargues-Gailhan-Liouc-Orthoux Sérignac Quilhan-Quissac-Sardan), récemment créé, devrait être dissous mais les élus concernés viennent de s'opposer à la directive préfectorale en l'absence de structure de remplacement : la Communauté de Communes Piémont-Cévenol n'a pas la compétence et ne la veut pas.

ASSAINISSEMENT AUTONOME (SPANC)

La CC Piémont Cévenol en a la compétence et le contrôle généralisé de l'épuration des eaux par fosse septique se déroule par secteurs. Le nôtre est programmé pour 2016 (une réunion publique aura lieu à Quissac en février). Trois types de diagnostics seront délivrés à l'issue de la visite du technicien qui le facturera 150 €/fosse : conforme (1), non conforme mais sans risque à l'environnement (2), non conforme avec risques pour l'environnement et les personnes (3). En cas de non-conformité, il y a obligation de travaux dans un délai raisonnable (quatre ans, au plus, pour le 3^{ème} cas). Tout refus de contrôle entrainera un classement dans le cas n°3 avec pénalités. Les diagnostics sont envoyés par voie électronique aux mairies dans le mois qui suit. Beaucoup d'habitants de notre commune sont concernés par l'Assainissement Non Collectif (23 habitations).

ORDURES MENAGERES

Notre action, qui a porté sur l'individualisation de la collecte, est actuellement opérationnelle mais une étude entreprise au niveau communautaire proposerait de développer les apports collectifs car ils seraient source d'économies. Nous ne partageons pas cette vision de l'avenir et défendons fermement les convictions qui nous ont permis d'aboutir, après une année fructueuse, à un ramassage individualisé, d'autant que celui-ci

pourrait évoluer vers une responsabilisation accrue en y incluant le traitement au poids de la poubelle grise. Nous n'en sommes pas là mais la responsabilisation de chacun pourrait permettre un meilleur tri qu'on retrouverait dans le sac jaune, non payant et traité sur place par le groupe « Paprec ». De substantielles économies seraient à attendre au niveau de ce secteur actuellement en fort déficit (550 000 € en 2014 dont 150 000 € en fonctionnement). Une plaquette d'information sur le tri rappelle à chacun ses devoirs de citoyen responsable. Vous pouvez également consulter le site www.symtoma.org. Nous vous rappelons que des sacs sont à votre disposition au secrétariat de mairie.



CARNET DE VIE

L'année 2015 a vu naître 5 enfants, Léandre à La Rouvière, Mathilde, Areski, Gabin à Liouc et Sibylle au mas Beaubeau. Bienvenue à ces bébés et à tous les heureux parents, nous adressons nos plus sincères félicitations.

Le maire a célébré le mariage le 18 juillet de Mme Sabine de Patou et Mr Luc Van Looveren, couple belge résidant à La Rouvière. Nos vœux de bonheur les accompagnent.

Après F. Daudé et C. Philip qui avaient perdu leur grand-mère en 2014, un autre membre du conseil municipal, Martine Costanzo, a récemment vécu douloureusement la disparition de sa maman. M. Gerritse est mort en septembre. Sur la RD 999, un accident de voiture a causé, le 17 octobre en fin de matinée, le décès de M. Muller, 31 ans, résidant à Orthoux. Nous nous associons à la peine de tous ceux qui vivent ces moments difficiles.

Nous souhaitons la bienvenue ainsi qu'une bonne adaptation aux nouveaux habitants de la commune, Mrs et Mmes Fouré, Sengez-Fresou (Liouc), Cabière, Gaussent, Egraz, Moll, Prévost (La Rouvière), Beaujean (mas Beaubeau).

D'autres ont quitté notre village comme notre ancien maire et son épouse, E et C. Falip, installés à Nîmes ainsi que M. et Mme Deleu.

MANIFESTATIONS DE L'ASSOCIATION LIOUC ANIMATION CULTURE (ALAC)

L'ALAC a organisé 3 manifestations culturelles cette année sur notre commune. Fête de la Musique et vide grenier dans le Vieux Village accueillant pour de très agréables moments de partage. La 3^{ème} édition de la Fête de la Soupe à La Rouvière a été un franc succès où bal trad et soupe chaude au rendez-vous furent très appréciés. L'ALAC est prête pour de nouvelles rencontres conviviales en 2016 pour que dicton oblige, « Liouc boulègue » Florent Ratier, secrétaire.



TELEPHONE ET INTERNET

Les trop nombreux problèmes de raccordement et les dysfonctionnements de tous ordres ont débouché sur une rencontre en mairie avec la représentante gardoise du groupe « Orange », Mme Fontaine. Le bilan montrerait que notre commune serait bien desservie (le Très Haut Débit peut même être fourni au niveau du Vieux Village et de La Rouvière - il est gratuit mais il faut le demander au 1014). Un central téléphonique serait construit prochainement à Corconne, il libèrerait sur celui de Quissac (rond-point de Lidl) de nombreuses places pour notre commune, ce qui serait de bon augure pour les constructions à venir. En cas de dysfonctionnement, appeler le 1013 avant toute autre intervention ou le 3900 pour Internet.

ERDF

Deux incidents dont l'un aurait pu avoir de graves conséquences : suite à une mini tornade un vieux micocoulier est arraché entraînant la ligne électrique, Chemin des Rives. Malgré nos nombreuses réclamations, il a fallu attendre plus de trois mois pour qu'elle soit réparée.



Puis la rupture d'un poteau au niveau de la station d'épuration prive d'électricité une partie de la commune. Un bilan a été dressé avec le correspondant ERDF de notre secteur, M. Etienne. Nous pourrions obtenir le déplacement de deux poteaux électriques implantés dans le fossé de bord de la Route Vieille et responsables, lors de fortes pluies, de débordements intempestifs vers La Rouvière, via la future zone à urbaniser chemin de Coutach. Le remplacement des vétustes fils nus sur la ligne Basse Tension Planque-Cauvessargues par une ligne de fils torsadés et isolés, plus performante, serait aussi pris en charge (SMEG).

SITE INTERNET MAIRIE

Le site Internet de la mairie de Liouc est toujours accessible à l'adresse suivante www.mairie-liouc.fr. Ce site est d'abord destiné à l'information des habitants du village, mais il s'adresse également à tous, celles et ceux qui désirent découvrir Liouc, son histoire, ses richesses, ses ressources. Nous y relayons les informations importantes pour la commune et tâchons de l'alimenter régulièrement en actualités spécifiques à notre village. Vous pouvez y trouver notamment les comptes rendus des conseils municipaux ainsi que quelques informations utiles concernant les démarches administratives les plus usuelles.

Julien Serret

Et pour 2016 ?

Réaliser la sécurisation du vieux village

Dans le cadre des projets « amendes de police », le reliquat 2014 sur la sécurisation de La Rouvière devrait permettre la réparation des chemins du Mazet, de la Calade et de rénover le chemin du Thym. Nous devons attendre 2017 pour envisager un nouveau dossier « sécurisation de Liouc » (peut-être de nouveaux aménagements au niveau de la Montée de l'Aire ?) qui pourrait s'enrichir des précieuses suggestions de chacun.

Deux projets avec l'aide de l'Agence de l'Eau ?

Elle nous incite à agir par appels à projet dans deux domaines : la réutilisation des eaux issues de stations d'épuration et la protection contre les inondations.

Nous tenterons de saisir ces opportunités pour notre commune à travers deux dossiers. L'un, s'il peut être porté par l'EPTB Vidourle, permettrait de réguler les eaux du Micou de La Rouvière à Liouc. Déposé par cet organisme vers mars 2016, il pourrait être ensuite validé par l'Agence de l'Eau.

L'autre, utiliserait l'eau épurée de la station à roseaux pour l'irrigation de jardins partagés qui seraient mis à disposition des personnes intéressées sur notre commune. Un sondage sera fait pour le valider. Il faudrait que le dossier soit prêt à la fin du premier semestre 2016.



Secrétariat de mairie

Tél. 04.66.77.30.44 - courriel : mairie.de.liouc@wanadoo.fr

Ouvert le mardi de 14 h 00 à 18 h 15 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30

A watercolor illustration of a narrow street in a village. The buildings are painted in warm, vibrant colors like yellow, orange, and pink. The walls are covered in lush green and yellow vines. The street is narrow and leads towards a central building with a small window. The overall style is soft and artistic.

Meilleurs Vœux 2016

**Cérémonie des vœux à la
Chapelle de Liouc
Vendredi 22 Janvier 18 h 30**